

s'il atteint le tramway au moment où des voyageurs y montent ou en descendent.

Territoire du Yukon.—L'ordonnance n° 14, sur l'automobilisme, de 1914, prescrit l'enregistrement de ces véhicules au bureau du Secrétaire du Territoire, qui délivre des certificats, renouvelables annuellement le 15 juillet. Une personne non domiciliée au Yukon ne peut y circuler au delà de 90 jours dans un auto non enregistré. Avant 16 ans les garçons et avant 18 ans les filles et femmes ne peuvent conduire. Dans les cités, villes et villages, la vitesse ne peut excéder 15 milles à l'heure; aux croisements de rues et carrefours, elle est restreinte à 10 milles.

25.—Nombre d'automobiles en circulation au Canada, par provinces, de 1914 à 1920.

Provinces.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.
Ile du Prince-Edouard.....	31	34	50	303	639	967	1,419
Nouvelle-Ecosse.....	1,324	1,841	3,012	5,350	8,100	10,210	12,450
Nouveau-Brunswick...	1,328	1,900	2,965	5,251	6,434	8,306	11,196
Québec.....	7,413	10,112	15,335	21,213	26,897	33,547	41,562
Ontario.....	31,724	42,346	54,375	83e308	114,376	144,804	177,561
Manitoba.....	7,359	9,225	12,765	17,507	24,012	30,118	36,455
Saskatchewan..	8,020	10,225	15,900	32,505	50,531	56,855	60,325
Alberta.....	4,728	5,832	9,516	20,624	29,300	24,000	38,015
Colombie Britannique..	7,628	8,360	9,457	11,645	15,370	22,420	28,000
Territoire du Yukon.....	43	69	89	93	87	89	81
Total.....	69,598	89,944	123,464	197,799	275,746	341,316	407,064

26.—Maximum de la vitesse permise aux automobiles, par provinces.

Provinces.	Dans les cités, villes ou villages.	Aux carrefours, sur les ponts, etc.	Sur les routes bordées d'habitations.	En pleine campagne	Régions boisées ou courbes des routes
	milles à l'heure.	milles à l'heure.	milles à l'heure.	milles à l'heure.	milles à l'heure.
Ile du Prince-Edouard.....	7½	—	10	15	12
Nouvelle-Ecosse.....	15	15	—	25	15
Nouveau-Brunswick.....	12	—	15	—	20
Québec.....	16	8	16	25	—
Ontario.....	20	—	—	25	—
Manitoba.....	15	10	20 ¹	—	—
Alberta.....	20	10	—	—	—
Colombie Britannique.....	15	—	—	30	15
Territoire du Yukon.....	15	10	—	—	—

¹Limite spéciale à certaines municipalités rurales

COMPAGNIES DE MESSAGERIES.

Il existe cinq compagnies de messageries essentiellement canadiennes, savoir: the Canadian Express Co., the Canadian Northern Express Co., the Central Canada, the Dominion Express Co. et the British America Express Co. Leurs pouvoirs et attributions sont réglementés par leurs chartes respectives, émanant du Parle-